

# LES PRINCIPALES DÉMARCHES À RÉALISER APRÈS UN DÉCÈS

## 1. Dans les 24 heures suivant le décès

- Faire constater le décès : Cette démarche doit être réalisée par un médecin qui délivrera un certificat de décès.
- Déclarer le décès : Rendez-vous à la mairie du lieu de décès avec les documents suivants :
  - Certificat médical de décès
  - Pièce d'identité du défunt
  - Livret de famille ou acte de naissance
- Informer les proches immédiats.
- Contacter une entreprise de pompes funèbres pour organiser le transport et les soins éventuels du défunt.

## 2. Dans les 24 à 72 heures

- Organisation des obsèques
  - Déterminer les volontés du défunt (inhumation, crémation, don du corps).
  - Si nécessaire, consulter le testament ou le contrat obsèques.
  - Fixer une date et un lieu pour la cérémonie funéraire.
- Prévenir les acteurs clés
  - Informer l'employeur du défunt.
  - Prévenir les employés éventuels (si la personne était particulier employeur).
  - Contacter la banque pour le blocage des comptes.

### 3. Dans les 15 à 30 jours

- Prévenir les organismes payeurs :
  - Assurance maladie
  - Caisse d'allocations familiales (CAF)
  - Assurance retraite
  - Pôle emploi (France Travail)
  
- Résilier ou transférer les contrats liés au logement (assurance habitation, électricité, gaz, etc.)
  - Informer le bailleur ou gérer la mise en vente de biens immobiliers.
  
- Inventorier et sécuriser les biens personnels.
  
- Prendre des décisions sur le devenir des véhicules et autres possessions.

### 4. Dans les 30 jours à 12 mois

- Contacter un notaire pour ouvrir la succession.
  
- Rassembler les documents nécessaires pour établir le dossier (actes de propriété, relevés bancaires, etc.).
  
- Faire une demande de pension de réversion auprès des caisses de retraite.
  
- Vérifier les droits au capital décès auprès de la CPAM ou de la MSA.
  
- Si applicable, demander une allocation décès auprès de Pôle emploi.

*Ce guide est conçu pour vous accompagner étape par étape.*

*Retrouvez davantage de détails et de ressources sur [MemoMori.fr](https://www.memo-mori.fr).*